



## SOMMAIRE

	Page
Point 55 de l'ordre du jour :	
Développement et coopération économique internationale (suite) :	
a) Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale . . . . .	945

**Président : M. Salim Ahmed SALIM**  
(République-Unie de Tanzanie).

## POINT 55 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale  
(suite) :a) Rapport du Comité plénier créé en application de la  
résolution 32/174 de l'Assemblée générale

1. M. LOHANI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale [A/34/34], présenté par son président, M. Thorvald Stoltenberg [40<sup>e</sup> séance], à qui je voudrais rendre hommage pour ses grandes qualités et les efforts qu'il a faits pour permettre aux parties de mieux se comprendre, nous fournit l'occasion de passer en revue et d'apprécier le rôle et les réalisations du Comité dans une juste perspective.

2. Le Comité, comme nous le savons, a perdu la première année de son existence en disputes de procédure portant sur le sens et la portée de son mandat. La question du mandat ayant été clarifiée l'année dernière par la résolution 33/2 de l'Assemblée générale, le Comité a consacré trois sessions cette année à des questions d'importance capitale pour la communauté internationale, à savoir : le transfert des ressources réelles aux pays en développement, les mesures concernant les problèmes alimentaires mondiaux et le développement agricole, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels<sup>1</sup>, le renforcement de la capacité industrielle des pays en développement, ainsi que, pour finir, la solution des problèmes spécifiques et pressants des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires et des pays les plus sérieusement affectés. Alors que les deux premières sessions ont abouti à des conclusions concertées qui, comme l'a bien indiqué le représentant de l'Inde [*ibid.*], constituent une répétition des accords existants, la dernière session, qui s'est tenue en septembre de cette année, n'est pas parvenue à des conclusions concer-

tées, et, par conséquent, est restée sans aucune solution finale. Les résultats du travail du Comité, qui visait, au milieu de grands espoirs, à donner un élan politique aux négociations sur les questions restées en suspens et à surveiller la mise en application des décisions et accords pris au cours des négociations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ont été par conséquent décevants.

3. On reconnaît en général que le dialogue Nord-Sud a abouti à une impasse. A long terme, il ne sera pas du plus grand intérêt des pays développés et des pays en développement de faire durer la stagnation des négociations Nord-Sud. Le danger existe qu'un état croissant de déception devant l'absence de progrès de ces négociations ne se transforme en une attitude de confrontation et de relations acrimonieuses. Le Secrétaire général, M. Waldheim, avec la sagesse et la clairvoyance qui le caractérisent, nous a prévenus contre ce danger, dans sa déclaration du 10 septembre au Comité plénier au cours de sa dernière session et a fait remarquer que si l'on veut éviter un climat de division et de confrontation, il faut que toutes les parties renouvellent leurs efforts au cours des mois à venir<sup>2</sup>.

4. Les pays en développement sont impatients de transformer leurs économies en leur donnant une base raisonnable, stable et durable. Ils sont convaincus que l'écart entre les pays développés et eux-mêmes est si énorme que le développement accéléré des pays en développement ne peut avoir lieu sans progrès tangibles et véritables dans la restructuration de l'économie mondiale. En fait, sans ces modifications structurelles d'une amplitude immense, il sera difficile de rejeter la dépendance séculaire des pays en développement vis-à-vis des pays développés. La réalisation rapide des objectifs du nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance symétrique véritable, l'intérêt commun et la coopération entre les Etats, indépendamment de leurs systèmes économiques et sociaux contribuera immensément à accélérer ces changements structurels.

5. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans leur déclaration du 29 septembre 1979, à New York [A/34/533 et Corr.1, annexe], ont regretté la résistance dont ont fait preuve plusieurs pays développés à l'égard des efforts des pays en développement pour arriver, grâce à un dialogue avec leurs partenaires des pays développés, à trouver des solutions véritables, compatibles avec les objectifs du nouvel ordre économique international, à l'absence persistante d'équité et au déséquilibre dans les relations économiques internationales. Il est cependant particulièrement encourageant pour toutes les parties intéressées aux efforts tendant à favoriser la coopé-

<sup>1</sup> Voir document A/10112, chap. IV.

<sup>2</sup> Voir document A/AC.191/SR.28, par. 2.

ration économique internationale que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ait montré qu'il était prêt à poursuivre le dialogue Nord-Sud sous l'égide des Nations Unies.

6. La proposition qui consiste à lancer une nouvelle série de négociations mondiales sur les questions d'intérêt général dans un délai déterminé, adoptée d'abord par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane au début de septembre, et, plus tard, présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier au cours de sa dernière session [voir A/34/34, troisième partie, annexe I], devrait être accueillie d'une façon positive, puisqu'elle cherche à établir un cadre de travail et une procédure qui contribueraient au succès d'un dialogue général. Ceux qui ont fait l'amère expérience de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, avec sa participation limitée, devraient se féliciter du nouveau dialogue qui doit être entamé dans le cadre des Nations Unies, qui est véritablement l'instance la plus appropriée pour donner une vigueur et un dynamisme nouveaux dans les relations Nord-Sud. Il est également encourageant de constater que, aux termes de la proposition, le Comité plénier continuera à agir en qualité de comité préparatoire chargé d'établir un ordre du jour acceptable pour tous, avant que la nouvelle série de négociations mondiales ne soit entamée au cours de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

7. Beaucoup d'orateurs à l'Assemblée ont déjà souligné le fait que cette nouvelle série de négociations doit porter sur des questions spécifiques et donner des résultats orientés vers l'action, de manière à produire des effets immédiats sur les économies malades du tiers monde. Le moment est véritablement venu comme l'a dit le Président du Comité plénier "de passer des principes généraux à l'action et à la mise en œuvre" [40e séance, par. 30]. Le progrès dans cette nouvelle série de négociations préviendra sans aucun doute que la crise qui frappe actuellement l'économie mondiale ne nous conduise à une situation sans espoir. Mais il est nécessaire de répéter que seule une véritable volonté politique des participants peut donner l'élan nécessaire aux pourparlers. Le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale avait tout à fait raison de dire, lorsqu'il s'est adressé à la Deuxième Commission le 1er octobre de cette année :

"... il est plus urgent que jamais que la communauté internationale agisse avec fermeté et détermination, premièrement en mobilisant l'appui politique nécessaire pour réaliser des progrès vers l'instauration du nouvel ordre économique international et traduire cet appui par des actions concrètes en ce qui concerne une vaste gamme de questions.<sup>3</sup>"

8. Enfin, la communauté internationale a exprimé à maintes reprises sa préoccupation devant la situation des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays les plus gravement touchés, situation qui ne cesse d'empirer. Malgré différentes résolutions et décisions adoptées en faveur de ces pays,

aucune amélioration véritable n'a eu lieu pour la plupart d'entre eux. La cinquième session de la CNUCED, exprimant sa profonde préoccupation devant la gravité des maux économiques dont souffrent les pays les moins avancés, a adopté un nouveau programme général d'action au profit de ces pays pour les années 80 et a invité l'Assemblée à réunir une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, afin de terminer et d'adopter le nouveau programme d'action pour les années 80<sup>4</sup>. Au cours de la dernière session du Comité plénier qui, ainsi qu'il a été dit, avait inclus dans l'un des points de son ordre du jour la solution des problèmes auxquels font face les catégories spéciales de pays, plusieurs délégations, dont celles des pays développés, se sont félicitées du nouveau plan d'action adopté au cours de la cinquième session de la CNUCED pour les pays les moins avancés, une décision considérée importante qui aiderait à améliorer la capacité des pays les moins avancés à participer pleinement au processus de développement international; ces délégations ont invité les pays à exécuter ce plan rapidement. Ma délégation, notant avec satisfaction l'accueil favorable fait à ce plan, a clairement indiqué dans son intervention au Comité qu'un nouveau programme général d'action au profit des pays les moins avancés, dont la première phase serait un programme d'action immédiate commençant en 1979 et se terminant en 1981, deviendrait un vœu pieux sans un engagement ferme, de la part de la communauté internationale et, en particulier, de la part des pays développés, d'accroître substantiellement les ressources destinées au développement. Nous considérons qu'il est nécessaire de répéter notre position affirmant que les pays développés devraient sans attendre doubler la quantité de leur assistance officielle au développement, permettre aux pays les moins avancés d'en profiter et mettre à leur disposition des ressources supplémentaires afin de faire avancer rapidement la mise en œuvre du programme d'action immédiate.

9. Le représentant de l'Inde, tout en regrettant, dans sa déclaration de la semaine dernière, que les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier demandant des mesures spéciales en faveur de catégories particulières de pays en développement n'aient reçu que peu d'attention, a indiqué dans sa déclaration de la semaine dernière que les projets de résolution concernant ces pays seront présentés au cours de cette session de l'Assemblée [40e séance, par. 53]. Nous espérons fermement que ces projets de résolution seront accueillis favorablement, adoptés par consensus et mis en œuvre aussi rapidement que possible. Le concept d'interdépendance croissante entre les nations de la terre restera une notion académique inutile, à moins que l'énorme fossé entre les "nantis" et les "démunis" ne soit comblé par des mesures concrètes d'assistance. Les pays les moins avancés peuvent constituer un cas type pour l'exercice de cette bonne volonté politique dont on a tellement parlé.

10. M. NISIBORI (Japon) [interprétation de l'anglais] : En premier lieu, je voudrais exprimer ma reconnaissance à M. Stoltenberg, président du Comité plénier, pour l'excel-

<sup>3</sup> Voir document A/C.2/34/4, p. 10. Ce document contient le texte complet de la déclaration qui figure sous une forme résumée dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session. Deuxième Commission 4e séance, par. 20 à 34, et *ibid.*, Deuxième Commission, Fascicule de session, rectificatif.

<sup>4</sup> Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

lent rapport qu'il a présenté en séance plénière, jeudi dernier. A mon sens, son rapport contient plusieurs points importants que l'on ne devrait pas perdre de vue dans le futur dialogue Nord-Sud. Son évaluation du travail du Comité plénier, depuis sa création, nous a fourni l'occasion de réfléchir sur ce qui a manqué lors des années écoulées et sur ce qui devrait être développé, à l'avenir, dans le dialogue Nord-Sud. Je suis d'accord avec lui pour dire que notre expérience au Comité plénier nous fournit la possibilité d'une direction nouvelle dans ce dialogue Nord-Sud.

11. Cela dit, je voudrais exprimer le point de vue de mon gouvernement sur la proposition concernant les négociations mondiales relatives à la coopération internationale pour le développement, qui a été faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier.

12. Premièrement, considérant l'interdépendance accrue entre pays développés et pays en développement, il est impérieux, pour une expansion stable de l'économie mondiale, de faire en sorte qu'un dialogue Nord-Sud constructif et réaliste soit poursuivi. Se fondant sur cette conception, mon gouvernement est d'avis que la proposition devrait être soigneusement étudiée en tant que proposition pouvant avoir une incidence directe et vitale sur le futur dialogue Nord-Sud.

13. Deuxièmement, mon gouvernement appuie l'idée d'utiliser le Comité plénier en tant qu'organe préparatoire pour les négociations mondiales et le Japon est prêt à participer activement au processus de préparation. Cela, à notre avis, devrait comprendre un examen poussé des problèmes de procédure et des problèmes techniques qui sont liés aux négociations mondiales, ainsi que de leurs modalités.

14. Troisièmement, en établissant les modalités pour les négociations mondiales, il est particulièrement important d'éviter de faire double emploi avec les négociations qui ont lieu en ce moment au sein des instances internationales — et qui se rapportent au dialogue Nord-Sud — et d'utiliser le plus possible les instances existantes. A notre avis, les négociations mondiales devraient être menées de manière à ne pas gêner les négociations décentralisées menées en d'autres instances.

15. Qu'il me soit permis d'illustrer ce que je viens de dire. Je pense que se borner à établir des instances nouvelles, l'une après l'autre, comme nous l'avons fait l'année passée, ne mène pas nécessairement à la solution des problèmes qui intéressent le dialogue Nord-Sud. Notre expérience passée nous fournit une leçon précieuse et nous apprend qu'établir une instance nouvelle, sans une bonne et efficace coordination avec les instances existantes, pourrait compliquer les problèmes plutôt que les résoudre. Puisqu'il en est ainsi, en déterminant les modalités des négociations mondiales, il faudrait étudier soigneusement les chevauchements possibles entre les travaux de la CNUCED, dans les domaines du commerce et du développement, et du GATT, dans le domaine du commerce. Il faudrait également veiller aux questions monétaires et financières pour éviter les doubles emplois dans les travaux des institutions monétaires internationales existantes.

16. En outre, les relations entre les négociations mondiales et les négociations actuelles sur la nouvelle stratégie

internationale du développement devraient être pleinement discutées au Comité plénier. Ma délégation a écouté avec un grand intérêt les explications données à ce sujet, jeudi dernier en cette assemblée, par le représentant de l'Inde, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. A notre avis, une coordination poussée ou des liens organiques entre les deux séries de négociations devraient être recherchés, de manière à obtenir des résultats plus réalistes et plus fructueux de notre dialogue.

17. Quatrièmement, en ce qui concerne le problème de l'énergie qui a déjà eu et qui continuera à avoir des incidences considérables sur l'avenir de l'économie mondiale, nous nous félicitons de l'initiative du Groupe des Soixante-Dix-Sept visant à inclure cet important problème parmi les cinq points à l'examen dans les négociations mondiales. Puisque l'énergie est un important problème, qui intéresse tous les pays du monde, ma délégation pense qu'il serait à la fois utile et approprié que les Nations Unies envisagent la meilleure façon de le traiter. A cet égard, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que, dans la recherche de solutions à un problème aussi important que celui de l'énergie, on pourra établir des modalités convenables pour les négociations mondiales.

18. Cinquièmement, nous sommes d'avis qu'en substance, dans le cadre des négociations mondiales, le dialogue Nord-Sud devrait refléter les préoccupations et les intérêts de tous les groupes de négociations, qu'ils comprennent des pays en développement, des pays développés, des pays plus pauvres, des producteurs ou des consommateurs, et que les objectifs généraux des négociations globales devraient être avant tout la recherche d'un équilibre entre les intérêts des différents groupes de négociations.

19. Sixièmement, je souligne l'importance de préparations bien planifiées et substantielles pour les négociations mondiales au Comité plénier. Au cours des quelques dernières années, une série d'importants dialogues Nord-Sud a eu lieu dans bien des instances internationales, avec une intensité et une fréquence plus grandes que jamais auparavant. Dans certains cas, ces dialogues ont eu lieu sans que soient établies d'abord une commune reconnaissance et une totale compréhension des problèmes en question. Cela était dû, dans une grande mesure à la fréquence de certaines réunions importantes. Par conséquent, il convient de souligner l'importance toute particulière d'assurer au moins une reconnaissance commune et une totale compréhension des objectifs généraux avant de prendre la décision finale sur le lancement des négociations mondiales au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques en 1980.

20. Ce sont là les observations que je voulais faire à cette étape de notre examen de la proposition relative aux négociations mondiales. Comme je l'ai déjà dit, le Japon est prêt à participer activement au travail préparatoire du Comité plénier, en vue d'établir les conditions les meilleures ainsi que les modalités et le mécanisme adéquats pour les négociations mondiales. En concluant mes remarques sur ce point, je voudrais exprimer notre sincère espoir que le Comité plénier pourra obtenir des résultats constructifs dans ses préparations en vue des négociations, de sorte que nous puissions prendre une décision finale sur le lancement de négociations mondiales au cours de la session extra-

ordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques, en 1980.

21. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Cinq années se sont déroulées depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] et, à la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous nous trouvons à une étape cruciale des relations Nord-Sud. Des progrès ont certes été accomplis dans divers domaines, mais nous devons néanmoins reconnaître que, dans l'ensemble, nos efforts n'ont pu parvenir à la réalisation de nos espérances et que le dialogue Nord-Sud, jusqu'à présent, n'a pas abouti aux résultats que nous escomptions. Nous regrettons cet état de choses, car nous sommes persuadés que la crise persistante que connaît l'économie mondiale ne pourra être surmontée que si nous agissons conjointement, en étant pleinement conscients de notre responsabilité commune. C'est compte tenu de ces considérations que l'Autriche accorde la plus grande importance au dialogue Nord-Sud et, dans son contexte, aux efforts visant à renforcer la coopération entre pays industrialisés et pays en développement. Pour aboutir, ces efforts devront dépasser les méthodes traditionnelles de négociation ou de conciliation d'intérêts à court terme. Tout en nous concentrant sur les questions concrètes et précises, nous devons élargir également nos vues sur les questions à étudier. Nous devons reconnaître leur relation et les placer dans une perspective plus générale et à plus long terme. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons vraiment nous attaquer aux problèmes qui affligent l'économie mondiale, que nous pourrons réaliser des progrès réels et aboutir à des solutions durables.

22. L'initiative qu'a prise le Groupe des Soixante-Dix-Sept, en proposant une nouvelle série de négociations mondiales dans le cadre des Nations Unies et avec la pleine participation de tous les Etats, représente à notre avis une possibilité unique de donner un nouveau sens et une nouvelle direction au dialogue Nord-Sud. Depuis trop longtemps, le dialogue souffre du manque de détermination. Depuis trop longtemps, nos efforts pour combler le fossé qui existe entre riches et pauvres ne vont pas assez loin, interviennent trop tard ou s'essouffent trop tôt.

23. Ma délégation est fermement convaincue que nous ne devrions pas esquiver la gageure que représente une telle série de négociations mondiales pour chacun des membres de la communauté internationale. Nous ne devons pas nous laisser décourager par des hésitations ou des considérations dictées par des intérêts nationaux ou à court terme.

24. Je partage pleinement l'avis du représentant de l'Inde qui, jeudi dernier, parlait de la nécessité d'initiatives audacieuses et de méthodes nouvelles pour insuffler une nouvelle vie à la coopération économique internationale.

25. Ma délégation se félicite de la proposition de tenir une nouvelle série de négociations mondiales et, comme d'autres, nous espérons que cela donnera un élan nouveau et plus durable à nos efforts. Ma délégation est pleinement consciente du large éventail des problèmes à résoudre afin de préparer la voie à de telles négociations et d'assurer leur succès. On ne saurait trop insister sur cet aspect de la

question, étant donné que, si nous échouions dans nos efforts pour favoriser la coopération internationale dans le domaine du développement, c'est très certainement toute la coopération Nord-Sud qui essuierait un revers très grave, mettant ainsi en danger tout le cadre de la coopération pour le développement en général.

26. Il est donc évident que les négociations d'ensemble projetées devront être soigneusement préparées afin de garantir le maximum de chances de succès. Nous sommes heureux de constater que cette idée a également été soulignée par le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept; nous le remercions des éclaircissements qu'il a apportés quant aux caractéristiques de ces négociations.

27. Ma délégation constate également avec satisfaction que ces négociations ne devraient pas entraîner l'interruption des négociations déjà entreprises ailleurs, mais devraient plutôt renforcer leur rôle ou s'en inspirer.

28. La prise en compte de l'énergie comme l'un des cinq domaines clefs devant faire l'objet de négociations mérite à juste titre de retenir notre attention. L'évolution future de l'économie mondiale passe nécessairement par la solution des problèmes énergétiques; voilà un fait dont on prend de plus en plus conscience. Il est indéniable qu'il est urgent d'avoir un cadre international renforcé pour résoudre le problème de l'énergie. La nature globale de ce problème et son importance cruciale pour le développement économique de tous les pays font que l'Organisation des Nations Unies constitue l'instance la plus appropriée pour traiter ce problème de façon globale. C'est avec grand plaisir que ma délégation a relevé les propositions du Président du Mexique sur l'élaboration d'un plan énergétique mondial [*11e séance, par. 66 à 68*]. Nous pensons que ces propositions devraient recevoir toute l'attention qu'elles méritent dans le cadre de la série de négociations mondiales.

29. Je tiens à souligner, à ce sujet, que tout en préparant la voie aux négociations mondiales, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité d'agir sur la base d'un consensus tenant compte des intérêts légitimes de tous les pays. Nous estimons en effet que ce n'est qu'ainsi que nous pourrions susciter la volonté politique indispensable à un véritable départ nouveau et prometteur dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

30. Je voudrais souligner, en terminant, que cette série projetée de négociations mondiales doit également être replacée dans le contexte de la nouvelle stratégie internationale du développement, à laquelle l'Autriche attache une grande importance. A nos yeux, elle est complémentaire de la série de négociations mondiales, qui doit, selon nous, traiter plutôt de problèmes spécifiques, alors que la stratégie internationale du développement devrait constituer le cadre général des négociations à venir et servir de cadre de référence à la coopération internationale pour le développement dans les années qui viennent.

31. Je tiens enfin à saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation au Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, pour la ténacité et le dévouement avec lesquels il s'est efforcé de faire progresser les travaux dans des domaines qui intéressent directement l'évolution future des relations Nord-Sud. Je tiens à le remercier très sincèrement du rapport qu'il nous a présenté sur les travaux

du Comité et à lui donner l'assurance que ma délégation partage pleinement et sans équivoque son évaluation de la situation, particulièrement quand il fait remarquer que

“nous avons les moyens et la possibilité de construire une société internationale pluraliste dans sa forme, mais fortement unie dans ses efforts, pour assurer à tous ses membres la paix, la justice et le bien-être” [40e séance, par. 38].

32. M. FERNANDO (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Le développement et la coopération économique internationale font partie effectivement des principales questions examinées lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Dans le domaine des relations économiques internationales, l'atmosphère actuelle est au désappointement, à la déception et à la frustration. Aucun véritable progrès n'a été réalisé malgré de très nombreuses conférences. Les délibérations qui viennent de s'achever à la cinquième session de la CNUCED ont mis en évidence les difficultés qui existent mais sans apporter de progrès notables.

33. Dans quelques mois, le monde entrera dans une nouvelle décennie alors que la sombre situation économique nous préoccupe tous. Les pays en développement sont confrontés à l'inflation et à l'éventualité d'une récession. Les effets négatifs de cette situation, y compris l'inflation, sont transposés dans les pays en développement, appauvrissant les peuples de ces pays. L'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement s'est sensiblement élargi, étant donné que la part relative de ces derniers dans la production mondiale a considérablement diminué au cours des deux dernières décennies. L'espoir de réduire cet écart a disparu, faisant place à la déception. L'escalade continue des prix des principaux produits manufacturés, des denrées alimentaires et des services importés par les pays en développement et la fluctuation des prix des produits primaires exportés par ces pays ont contribué à élargir le fossé commercial qui existe entre les pays développés et les pays en développement. Malgré nos espoirs, il n'y a pas eu de transfert de ressources réelles. Le tableau économique dans son ensemble est un tableau plutôt lugubre, qui nous promet le chaos pour la fin du siècle. Il est particulièrement urgent que cette tendance soit immédiatement renversée et que nous ouvrons la voie à un nouvel ordre économique international basé sur l'égalité et la justice.

34. Les tensions économiques que connaissent les pays en développement peuvent être illustrées en examinant brièvement la situation qui existe dans un pays comme Sri Lanka. Nous devons faire face aux tendances inflationnistes et autres tendances externes sans grande protection ou grand allègement. Les prix de nos produits d'exportation non seulement varient de manière défavorable, mais, en outre, n'ont pas augmenté de manière satisfaisante par rapport aux prix toujours croissants des produits manufacturés et d'autres services que nous sommes obligés d'importer. Le prix rapidement croissant du pétrole pour les pays en développement qui, comme Sri Lanka, importent du pétrole, exerce un effet désastreux sur les efforts courageux et déterminés qu'ils font pour assurer une vie meilleure à leurs peuples.

35. Nous comprenons, certes, que les pays exportateurs de pétrole doivent préserver la valeur réelle de leurs recettes, préserver la valeur réelle de leurs réserves et donner un élan à leur propre évolution sur le plan du développement. Par ailleurs, les pays en développement importateurs de pétrole doivent faire face aux problèmes que crée le fait que leurs plans de développement bien élaborés, pour lesquels leurs peuples ont consenti d'importants sacrifices, sont déséquilibrés du jour au lendemain, à la nécessité de payer davantage pour les importations de biens manufacturés et à la création de problèmes de la balance des paiements.

36. Entre-temps, le problème de l'énergie est rendu plus aigu par un gaspillage inutile dans certains pays développés. Nous, pays en développement importateurs de pétrole, sommes persuadés que la communauté internationale — et notamment les pays exportateurs de pétrole — prendra bientôt des mesures efficaces pour atténuer les difficultés que nous connaissons sans attendre que les grands problèmes à long terme soient résolus.

37. En 1974, lors de la sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a décidé qu'il était nécessaire d'établir, dans les relations économiques mondiales, un nouveau système fondé sur l'égalité et l'intérêt commun de tous les pays. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui ont suivi ont représenté un jalon dans notre vision et dans nos espoirs d'un meilleur ordre mondial à l'avenir. Cependant, ces espoirs ont été déçus et c'est avec une profonde préoccupation que nous constatons les échecs répétés lorsqu'il s'agit de faire de véritables progrès en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international, malgré un grand nombre de réunions et de conférences internationales.

38. C'est dans ce contexte que la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo du 4 au 9 juin 1979, a proposé qu'on amorce une série de négociations mondiales continues sur la coopération économique internationale pour le développement. On a souligné que ces négociations devraient être orientées vers l'action, permettant le traitement intégré des principales questions en jeu [voir A/34/357, annexe I, sect. II, par. 36]. Ce point de vue a été adopté et a abouti à une résolution adoptée lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution No 9], qui s'est tenue à La Havane au début du mois de septembre 1979. Les pays en développement ont considéré que c'était là le seul moyen de surmonter l'impasse actuelle et d'atteindre des objectifs tels qu'un accroissement rapide de la production agricole et alimentaire dans les pays en développement, s'ajoutant à l'objectif modeste de voir la part des pays en développement atteindre 25 p. 100 de la production industrielle mondiale d'ici à la fin du siècle.

39. Nous nous rendons compte que ces objectifs ne peuvent être atteints que par des initiatives hardies, et non par des réformes fragmentaires destinées à résoudre les difficultés économiques actuelles. Nous sommes vivement préoccupés de constater qu'aucun véritable progrès n'a été réalisé à cause de l'absence d'une volonté politique authentique, de la part de la vaste majorité des pays développés, de

s'engager dans des négociations positives. Certains ont même exprimé le point de vue selon lequel certains pays développés ne s'intéressent même pas à cela. La délégation sri-lankaise, quant à elle, ne partage pas ce point de vue, car nous avons tous pris l'engagement de faire des progrès dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous préférons penser qu'une telle évaluation est dans une certaine mesure inexacte; sinon, ce serait une immense tragédie. Le moment est venu pour nous de comprendre que les intérêts communs exigent que nous fassions tous des efforts, par le truchement de négociations, pour résoudre les problèmes économiques mondiaux. Ni les problèmes du monde ni sa prospérité ne sont divisibles. Il est regrettable que les relations économiques internationales soient encore régies par des règles et des principes formulés il y a une bonne trentaine d'années, alors que les pays en développement n'étaient pas présents sur la scène internationale pour influencer les décisions qui étaient prises. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment mobilisé l'opinion publique dans le monde entier au sujet des dangers qui nous attendent. Trop souvent, nous nous sommes laissé consoler par des paroles et non par des actes.

40. Il est de mon devoir d'attirer l'attention sur une méthode qui a été adoptée récemment avec un énorme succès pour mobiliser la volonté politique nécessaire en vue de la solution d'un problème d'une ampleur considérable. A cet égard, je voudrais mentionner la Conférence internationale de parlementaires sur la population et le développement, qui s'est tenue à Colombo du 28 août au 1er septembre 1979, à laquelle 58 pays ont participé. Cette conférence a été patronnée par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et par l'Union interparlementaire. C'était la première fois qu'une conférence de parlementaires a eu lieu sous l'égide des Nations Unies. La Conférence a réussi à obtenir un engagement de la part de législateurs du monde entier pour un programme associant les problèmes de population aux plans de développement<sup>5</sup>. C'était là, certes, une innovation louable pour arriver à obtenir la volonté politique nécessaire et à mobiliser l'opinion publique.

41. Il semble qu'il serait approprié et opportun de chercher l'assistance d'organisations comme l'Union interparlementaire pour centrer l'attention sur le dialogue Nord-Sud et sur les négociations mondiales dont dépend l'avenir du système économique mondial. Au lieu de blâmer uniquement l'absence d'une véritable volonté politique de la part d'une vaste majorité des pays développés, nous devrions également attacher une importance suffisante à la nécessité, pour les pays en développement, de contribuer aux résultats recherchés, en harmonisant nos positions communes, sans nous diviser. Nous nous sommes trop souvent rendus à d'importantes conférences internationales sans préparation adéquate, ce qui nous a empêchés de parvenir à un accord dans les délais impartis.

42. Il est donc nécessaire de consacrer suffisamment de temps et d'esprit de dévouement aux travaux préparatoires de la session extraordinaire de 1980. Cette tâche importante incombera au Comité plénier. Il est également nécessaire que la participation à la session à venir soit au

plus haut niveau politique possible, puisqu'il faut parvenir à des compromis nécessaires qui soient acceptables. Alors que les pays en développement devraient aborder cette session avec une détermination et une énergie renouvelées, les pays développés devraient participer aux négociations avec l'engagement bien défini d'établir un nouvel ordre qui tiendrait largement compte des intérêts et des aspirations des pays en développement. Pour arriver à cette fin, il est nécessaire que les pays développés, tout particulièrement, s'engagent véritablement à arriver, grâce à des négociations, à restructurer l'économie mondiale, sur la base des principes de justice et d'égalité. Il est à peine nécessaire pour moi de souligner que ces négociations doivent également avoir lieu dans le contexte de l'instauration de ce nouvel ordre économique international auquel nous aspirons depuis longtemps.

43. La délégation sri-lankaise estime que ces négociations en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international doivent être menées non seulement dans le cadre du système des Nations Unies, mais à l'Assemblée générale elle-même, de manière à assurer le plus haut niveau de participation et la concentration nécessaire sur le sérieux des problèmes auxquels nous devons faire face. Cette série de négociations mondiales continues au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir en 1980, sur la coopération économique internationale pour le développement, doit certainement être orientée vers l'action tout en permettant une approche intégrée concernant les principales questions en jeu. Les négociations doivent également porter sur les grandes questions dans les domaines des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, de la monnaie et des finances et doivent être orientées vers l'instauration de plans mondiaux étroitement liés entre eux. Nous devons également nous efforcer de traduire les principes et les normes en activités et programmes concrets qui pourraient ensuite être transmis aux diverses institutions des Nations Unies pour être mis en œuvre. La délégation sri-lankaise espère très sincèrement que l'initiative actuelle en vue de la coopération économique internationale et du développement nous permettra de sortir, au cours des prochaines décennies, de l'actuelle crise mondiale.

44. Enfin, qu'il me soit permis de dire que la délégation sri-lankaise estime que l'Organisation des Nations Unies est indubitablement le lieu où tous ces efforts peuvent être unis pour permettre d'atteindre ces objectifs que nous chérissons tous. Nous espérons également que dans les années 80, nous ne nous livrerons plus, aux Nations Unies, à cet exercice futile qui consiste à jouer avec les mots pour donner une impression de bien-être, alors que les divergences n'ont toujours pas été atténuées et qu'il reste encore des problèmes à résoudre.

45. Enfin, je voudrais dire combien la délégation sri-lankaise apprécie le travail dévoué du Président du Comité plénier.

46. M. AL-HADDAD (Yémen) [*interprétation de l'anglais*] : La Charte des Nations Unies, qui est notre principale source d'inspiration dans notre quête de la paix, de la liberté et du progrès, stipule, au Chapitre IX, que nous devons favoriser le relèvement des niveaux de vie, du plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. A cette fin, un certain

<sup>5</sup> Pour le texte de la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, voir document A/C.2/34/6.

nombre de conférences ont été convoquées pour traiter du problème du développement, qui est toujours au cœur de toutes les entreprises de la communauté internationale.

47. L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/2 par laquelle elle a redéfini le mandat du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 et reconnu son rôle en tant qu'organe de négociation chargé de relancer le dialogue Nord-Sud pour aboutir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'équité et l'égalité souveraine. Tout en reconnaissant l'occasion que nous offre la Stratégie internationale du développement, où il est déclaré que le "progrès économique et social est une responsabilité commune que partage la collectivité internationale tout entière" [voir résolution 2626 (XXV), préambule], un grand nombre d'entre nous, cependant, ne peuvent cacher leur déception devant le fait que certains pays ne se sont pas engagés à mettre en application les buts et objectifs de la Stratégie. C'est pourquoi, nous nous sommes souvent lancés dans des débats vains et stériles pour essayer d'éviter les responsabilités de cet échec.

48. Néanmoins, il est encourageant de constater que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée sur l'initiative de feu le président Boumediène, d'Algérie, en sa qualité de président du mouvement des non-alignés<sup>6</sup>, et l'adoption ultérieure par consensus de la Déclaration et du Programme d'action, nous ont permis de changer fondamentalement le scénario des tentatives précédentes.

49. A notre avis, que tous les pays en développement partagent, le Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international, qui a été adopté, a l'avantage d'être clair, précis et détaillé dans ses objectifs et dans la méthode de sa mise en application. Toutefois, ce qui manque c'est la volonté politique et notre détermination à tous. Nous pensons que les craintes manifestées par les pays industrialisés ne sont pas fondées et sont mal venues. Ma délégation estime, d'autre part, que les nombreuses réserves présentées par certains pays industrialisés, à propos des dispositions controversées du nouvel ordre économique international, mettent quelque peu en doute la sincérité et la bonne volonté de ces pays à l'égard de la coopération mondiale prise dans son acception la plus large. De plus, nous tenons à préciser à nouveau notre position en ce qui concerne l'absence de progrès dans les travaux du Comité plénier et dire que, si nous voulons vraiment aboutir à des résultats concrets et fructueux, beaucoup dépend de l'attitude et de la nouvelle politique des pays industrialisés dans les délibérations actuelles du Comité. Ma délégation souligne, une fois encore, la nécessité et l'importance de négociations mondiales entreprises dans le cadre du système des Nations Unies, afin de relancer l'idée de coopération économique internationale pour le développement.

50. Ces négociations devraient être axées sur l'application de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le

développement, en se fixant les objectifs suivants : abolition du protectionnisme; rationalisation du système monétaire international; transfert de techniques aux pays en développement; transfert de ressources réelles, notamment vers les pays les moins avancés; et amélioration du potentiel industriel des pays en développement, comme prévu par le Plan d'action de Lima.

51. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons parlé très longuement et clairement des fonctions et du mandat du Comité plénier, tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/2. Nous renouvelons notre appel pour des négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale pour le développement; mais nous nous devons une fois de plus d'insister sur la nécessité d'une aide honnête et objective et d'une évaluation de tous les comportements qui ont mené, individuellement ou collectivement, à l'impasse actuelle et sont à l'origine de l'absence de progrès dans les travaux du Comité plénier.

52. Ma délégation est pleinement consciente des difficultés et des ambiguïtés dont sont entachées certaines positions. Néanmoins, elle est convaincue que nous voulons tous voir l'avènement d'un ordre économique et social mondial plus juste et plus rationnel, qui fixerait essentiellement trois objectifs : premièrement, assurer l'équité dans les relations commerciales entre pays développés et pays en développement, notamment les pays les moins avancés; deuxièmement, réformer le système monétaire international en donnant une place plus large aux pays en développement dans le processus de prise de décisions; troisièmement, favoriser l'objectif d'autonomie individuelle et collective des pays les moins avancés grâce à une coopération économique plus étroite entre les pays en développement.

53. M. AL-ALI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Lorsque nous parlons des relations économiques internationales, un rapide coup d'œil sur les chiffres donnés par l'Organisation des Nations Unies concernant ces relations nous fait découvrir le mécanisme de l'exploitation coloniale et sa responsabilité quant aux situations inhumaines dont souffrent les peuples du tiers monde. Ces peuples constituent 70 p. 100 de l'humanité, mais leur revenu brut, y compris celui des Etats du pétrole, ne dépasse guère 30 p. 100 du revenu mondial. La proportion de la production industrielle du tiers monde, en 1975, n'a guère dépassé 10,3 p. 100 de la production industrielle mondiale, et cette proportion représente la production d'un nombre déterminé de pays et de secteurs donnés des industries. Dans le tiers monde, 750 millions d'hommes vivent au-dessous du niveau de pauvreté établi par la Banque mondiale, à savoir 75 dollars par an. La moitié des habitants du tiers monde n'a reçu aucune instruction alors que les deux tiers de ses enfants ne peuvent pas aller à l'école. Outre ceux qui meurent de faim, plus de 1 milliard souffrent dans le tiers monde de malnutrition chronique.

54. La situation se détériore d'une année à l'autre. Les exportations du tiers monde représentaient, en 1960, 21,4 p. 100 du total des exportations mondiales; puis, elles ont continué de baisser jusqu'à 18,1 p. 100 en 1973.

M. Oyono (République-Unie du Cameroun), vice-président, prend la présidence.

<sup>6</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/9541, annexe.

55. Le résultat naturel est un déficit constant, voire croissant, de la balance des paiements des pays en développement. En résumé, cela empêche l'accumulation du capital et, par conséquent, fait avorter les tentatives nécessaires, bien que modestes, faites en vue du développement.

56. Tout cela n'est point mauvaise coïncidence. Le retard et le progrès, le bien-être et la pauvreté, sont tous des bases essentielles dans la structure de l'ordre économique international. Le capitalisme européen et américain a instauré ces bases, qu'il essaie par tous les moyens de perpétuer. Les milieux les plus rétrogrades et les plus fanatiques s'efforcent de diffuser un certain nombre de mythes pour justifier la division actuelle du travail et de la production. Ils utilisent des arguments irréels, tantôt racistes, et tantôt géographiques. Mais cela croule devant un tant soit peu de connaissance de l'histoire, qui nous rappelle que les peuples du tiers monde avaient bâti aux siècles antérieurs à ceux du colonialisme les civilisations humaines les plus brillantes. On a empêché ces peuples, par la menace ou par le recours à la force armée, à se développer ou à s'industrialiser, afin qu'ils demeurent des marchés tout prêts pour la production colonialiste et pour qu'ils se contentent d'exporter des matières premières pour les industries des pays occidentaux développés.

57. Il n'est donc pas étonnant que les matières premières constituent la partie essentielle des exportations du tiers monde — plus exactement 81,5 p. 100 en 1961 et 75,4 p. 100 en 1972. Cette proportion arrive parfois à 100 p. 100 pour certains pays, notamment les pays producteurs de pétrole. Cette douloureuse réalité a pour contrepartie le fait que 75,2 p. 100 des besoins de l'Occident industrialisé en matières premières sont tirés du tiers monde; si le commerce mondial reposait sur des bases justes et égales, cela donnerait au tiers monde une position de force. Mais, ici également, apparaît l'injustice de la structure de l'ordre économique international. Les prix des matières premières sont bas et n'augmentent jamais par rapport à l'augmentation des prix des biens d'équipements et autres articles industriels importés par les pays en développement de l'Occident industrialisé. La détérioration des termes de l'échange a continué, régulièrement, au détriment des pays en développement au cours des années 50 et des années 60. C'est peut-être une ironie du sort qu'avec l'écroulement de l'ancien système colonial, la situation des pays producteurs de matières premières se soit de plus en plus détériorée. Car le néo-colonialisme s'oriente essentiellement vers la réduction des prix des matières premières et le pillage rapide des pays en développement de leurs ressources en matières premières. C'est maintenant une chose admise que beaucoup de matières premières seront épuisées vers la fin du siècle, si elles continuent d'être drainées dans la proportion actuelle.

58. De même, il y a une différence énorme entre le prix obtenu par les pays exportateurs de matières premières et celui auquel la même matière est vendue aux consommateurs dans les pays industrialisés. A titre d'exemple, les pays producteurs de fruits en Amérique centrale obtiennent 70 cents pour la caisse de bananes qui est revendue 6 dollars aux consommateurs à New York. Dans les années 60 les gouvernements des pays producteurs de pétrole obtenaient moins de 1 dollar par baril de pétrole brut, alors que le consommateur européen payait près de 14 dollars les

produits pétroliers extraits de ce baril. La grande différence entre les deux prix allait aux compagnies capitalistes comme contrepartie de prétentions exagérées concernant les opérations de transport, d'assurance et de marketing, ainsi qu'aux gouvernements capitalistes par le truchement des impôts élevés sur ces produits. Ces faits mettent à nu la campagne de propagande contre les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] et révèlent au consommateur occidental quel est le vrai responsable de l'inflation qui sévit.

59. Les pays capitalistes ont constamment fait obstacle aux tentatives de hausse des prix des matières premières, prétextant les règles de l'économie, le respect des conditions de marché, etc. C'est là, bien entendu, des prétextes fallacieux, car le marché mondial des matières premières est contrôlé par la demande des compagnies multinationales, restreintes en nombre et possédant une très grande expérience économique. Quant aux pays en développement, ils affrontent le marché, divisés impuissants à influencer seuls le prix de l'offre. Combien il est fallacieux de parler des lois de l'offre et de la demande, lorsque nous voyons les Etats-Unis menacer de recourir à la force armée pour empêcher les pays en développement de relever les prix de leurs matières premières. Par contre, les pays capitalistes développés n'ont guère de scrupules à hausser les prix des produits manufacturés en Occident. La réalité de l'inflation et de son exportation vers les pays en développement est une chose connue de tous et certains économistes pensent que c'est une inflation voulue. Quoi qu'il en soit, les chiffres de l'Organisation des Nations Unies indiquent qu'entre 1968 et 1974 les prix des exportations de l'Occident industrialise vers le monde en développement ont atteint près de 224,4 p. 100.

60. Il y a par ailleurs la question des produits alimentaires. L'on sait que les Etats-Unis comptent à eux seuls 48 p. 100 du total des exportations de céréales. Ce pays s'efforce constamment de limiter la production, d'une part, et de relever les prix, d'autre part, suivant ainsi une politique absolument contraire à celle qu'il prône pour les matières premières du tiers monde. Car, en dépit de la baisse des réserves mondiales en céréales alimentaires de plus d'un tiers en 10 ans, les Etats-Unis interdisent la culture d'une superficie de leurs terres qui suffirait à la production de près de 24 millions de tonnes — une quantité presque égale à celle qu'importent les pays en développement. D'autre part, le prix du blé américain a augmenté entre 1968 et 1974 dans la proportion de 204 p. 100.

61. Les Etats-Unis ont remué ciel et terre lorsque les pays de l'OPEP ont voulu stabiliser de justes prix pour le pétrole. Ainsi apparaît-il que la limitation de l'usage des automobiles ou la baisse du chauffage d'un ou deux degrés est plus grave pour le capitalisme monopolistique que la mort par famine de dizaines de milliers d'êtres humains dans les pays du tiers monde. En outre, les prix des céréales constituent une très lourde charge pour la balance des paiements des pays en développement; ils sont utilisés également comme une dangereuse méthode de chantage politique. En effet, une commission du Sénat américain a reconnu que les Etats-Unis distribuaient les surplus alimentaires non sur la base des besoins les plus urgents, mais d'après des considérations dictées par la politique extérieure.

62. Profitant des leçons de l'histoire, notre peuple considère que les pays qui ont un passé colonial sont davantage tenus d'offrir aux pays qui aspirent au développement une partie de leurs richesses nationales, pillées à l'époque coloniale. Partant de ce principe, nous notons avec étonnement que les pays industrialisés n'ont pas tenu compte de ce qui a été décidé par l'Assemblée générale quant à l'affectation de 0,7 p. 100 du produit national brut de chacun de ces pays, pour l'assistance officielle au développement. Les Etats-Unis, par exemple, ont réduit cette assistance de 0,53 p. 100, en 1960, à 0,49 p. 100 en 1965, puis à 0,31 p. 100 en 1974. Il est parfaitement clair qu'une grande partie de cette aide a pour but d'imposer des attitudes déterminées à certains pays, sans compter qu'une autre partie a un caractère militaire agressif. Il nous suffira de mentionner, à cet effet, que la plus grande partie de cette assistance va à l'entité sioniste.

63. Les milieux réactionnaires de l'Occident industrialisé ont mené une campagne contre les pays de l'OPEP, prétendant qu'ils n'offraient pas l'aide suffisante pour le développement des pays du tiers monde. Il me suffit de mentionner que l'aide prêtée par les pays de l'OPEP en 1974 a atteint 8,2 p. 100 du total de leur revenu national brut et 12,1 p. 100 des revenus pétroliers. Ce total n'est pas fixe; il est susceptible d'augmenter. Il est important de signaler que l'Iraq avait déjà institué un fonds spécial pour l'aide au développement, dont la mission est de fournir assistance et prêts aux pays en développement et accélérer leur développement économique. L'aide ainsi fournie par l'Iraq au moyen de ce fonds et d'autres fonds de développement régionaux arabes ou internationaux a atteint 2,2 millions de dollars, constituant 4 p. 100 du revenu national brut de l'Iraq.

64. Ce tableau sombre des relations économiques internationales ne peut que présager de plus graves dangers, parce qu'il est loin de représenter la justice et l'égalité. Les pays du tiers monde, les pays socialistes et les forces démocratiques et rationnelles en Occident capitaliste ont le devoir de lutter pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, sur une base plus juste et plus équilibrée. C'est pourquoi, au nom de mon gouvernement et du haut de cette tribune internationale, je lance cet appel.

65. Premièrement, nous devons dénoncer tout recours à la force armée ou la menace de l'usage d'une telle force par les grandes puissances contre les pays du tiers monde qui nationalisent les industries des monopoles étrangers ou qui s'efforcent d'établir des prix plus justes pour leurs ressources premières, et de confirmer le droit de tout Etat à nationaliser les sociétés étrangères qui extraient ses matières premières.

66. Deuxièmement, nous devons constituer des fédérations de producteurs pour chaque matière première, ou groupe de matières premières semblables, que les pays du tiers monde produisent. Les pays de l'OPEP, en dépassant les divergences qui existent entre les politiques économiques et sociales, ont fait émerger les éléments de l'unité possible et nécessaire des pays du tiers monde, ce qui leur a permis, pour la première fois, d'obtenir des prix relativement justes.

67. Troisièmement, nous devons faire en sorte que les pays en développement traitent leurs matières premières et obtiennent une plus grande participation aux opérations de transport, de marketing et de distribution.

68. Quatrièmement, nous devons établir les formes pratiques de la relation entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés, et nous efforcer de réaliser pour toute matière première un juste prix, voisin de son prix effectif sur les marchés capitalistes.

69. Cinquièmement, nous devons constituer des stocks de réserve de matières premières, pour réduire les fluctuations du marché et des prix et assurer un prix juste pour ces matières, et nous devons confirmer le droit de chaque pays à déterminer la production de ses matières premières, de façon à éviter l'inondation du marché, d'une part, et l'épuisement des matières premières, d'autre part.

70. Sixièmement, nous devons établir un équilibre juste en ce qui concerne les barrières douanières entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés occidentaux, sur la base de la réciprocité. Il ne fait pas de doute que l'abandon, par les pays en développement, des pratiques de la société de consommation, répandues dans les pays capitalistes, leur donnera une occasion réelle d'abaisser leurs importations en produits superflus.

71. Septièmement, au moment où nous appelons les pays en développement à de plus grandes transactions avec les pays socialistes, nous devons inviter en même temps les pays socialistes avancés, qui traitent avec les pays en développement, à signaler la nature monopolistique et exploitante des prix mondiaux et à joindre leur voix à celles des pays du tiers monde qui réclament des prix justes pour leurs exportations.

72. Le dernier point, très important, que ma délégation voudrait soulever devant vous, concerne les tentatives de certains milieux d'isoler la question de l'énergie de l'ensemble des relations économiques internationales. A cet effet, mon pays appuie d'une manière absolue les résolutions de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane [voir A/34/542, annexe], et par lesquelles la Conférence a condamné les tentatives de certains pays développés d'utiliser la question de l'énergie pour effriter l'unité des pays en développement. De plus, la Conférence des pays non alignés a rendu responsables de la crise actuelle les pratiques de consommation, avec gaspillage des sources d'énergie en Occident industrialisé, ainsi que les sociétés multinationales et les compagnies monopolistiques de pétrole. La Conférence a noté également que la grande baisse du pouvoir d'achat des revenus des Etats pétroliers, du fait de l'inflation qui leur est exportée par les pays industrialisés développés, les a poussés à rectifier le prix de leur pétrole. La Conférence a également condamné les tentatives faites en vue de falsifier la vérité en jetant la responsabilité sur les pays producteurs de pétrole; elle a confirmé que la raison majeure des problèmes dont souffrent les pays en développement est l'inflation qui leur est exportée par les pays industrialisés développés.

73. Pour toutes ces raisons, la Conférence des pays non alignés a souligné que la question de l'énergie devait être examinée dans le cadre des négociations internationales aux

Nations Unies, avec le reste des questions économiques internationales, comme les problèmes du développement, de la réforme monétaire et financière, du commerce international, des matières premières et autres.

74. Mon pays appuiera de toutes ses forces les pays en développement frères et c'est pour cela qu'il a suggéré, par la voix du Président de la République, M. Saddam Hussein, dans son intervention à la Conférence de La Havane, la création d'un fonds international à long terme pour l'assistance aux pays en développement, pour s'opposer aux effets de l'inflation, fonds basé sur la contribution des pays industrialisés les plus développés, abstraction faite de leur nature politique ou économique, et dans la mesure de l'inflation annuelle qu'ils exportent vers les pays en développement; les pays en développement exportateurs de pétrole participeraient également à ce fonds.

75. En outre, M. Saddam Hussein a déclaré à la Conférence de La Havane que l'Iraq avait décidé d'aider les pays en développement pauvres, actuellement liés avec l'Iraq par des contrats pétroliers directs, en annulant toute prime qui s'ajouterait aux prix officiels du pétrole iraquien à partir du 1er juin 1979 et jusqu'à la fin de cette année.

76. Mon pays a une foi inébranlable dans la nécessité de l'unité entre les pays en développement, dans leur lutte juste en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international, et nous souhaitons tout le succès aux travaux de cette session.

77. M. SAUNDERS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*]: L'historique des négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international a été pleinement et pertinemment exposé par d'autres délégations – non seulement par les représentants de pays en développement mais également par ceux de pays développés.

78. Nous avons également bénéficié, au cours de ce débat, d'une introduction détaillée au rapport sur les travaux du Comité plénier pour l'année écoulée, faite par le Président de ce comité. Ma délégation voudrait exprimer une fois de plus sa profonde reconnaissance et ses remerciements au Président, M. Stoltenberg, pour ses efforts et son dévouement; tout comme son prédécesseur, il a tout fait pour que le travail du Comité soit couronné de succès.

79. Il est peut-être paradoxal et normal tout à la fois que l'aspect du rapport du Comité qui a retenu notre attention dans ces discussions, au cours des derniers jours, soit une proposition qui semblerait suggérer que le Comité plénier n'est pas une instance propice à des progrès importants et significatifs sur les questions du développement général. Le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, l'Ambassadeur de l'Inde, a nettement indiqué l'esprit et le sens de cette proposition.

80. La proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept en vue d'une série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement doit être considérée en tenant compte des expériences longues et décevantes que nous avons eues dans nos négociations, jusqu'à ce jour, et dont le Comité plénier n'est que la dernière tentative. Il nous faut donc envisager cette proposition dans le contexte suivant: quelles sont les différences dont nous devons nous assurer pour nous lancer

dans une nouvelle série de négociations, quant à nos méthodes, nos procédures et, plus encore, quant aux objectifs à se fixer par rapport à ceux que nous visions auparavant?

81. La Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, représente la dernière tentative – aussi faible soit-elle – qui a été faite pour lancer une série de négociations sur les questions de développement mondial dans une direction que l'on pourrait considérer comme n'étant pas trop différente, au moins à quelques égards, de certains aspects de la proposition actuelle. Bien qu'il y ait eu naturellement un grand nombre de défauts que l'on pouvait identifier dans ce processus, il existe certaines caractéristiques essentielles dont on peut tirer des leçons. Il s'agit: premièrement, du fait que ces négociations se sont déroulées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, ce qui a fait naître des doutes quant au statut des négociations en question; deuxièmement, il y a le cadre et la portée envisagés pour cette rencontre et le fait que l'effort des pays producteurs de pétrole d'élargir l'ampleur de la Conférence n'a pas réussi à modifier l'approche par sujet unique des pays développés intéressés; troisièmement, il y a une mauvaise préparation, qui a été reflétée dans le nombre de crises qui se sont développées au cours de la Conférence, en ce qui concerne la procédure, le choix et le détail de l'ordre du jour, etc.; et, enfin – mais ce n'est pas le moins important –, indépendamment des mécanismes particuliers qui pourraient être élaborés dans des négociations de ce genre pour arriver au maximum d'efficacité, il y a le fait que la participation à la Conférence était limitée.

82. Ma délégation ne souhaite pas s'étendre ici sur ces quatre points, mais elle voudrait simplement souligner certains éléments qui ont empêché la Conférence d'arriver à un ensemble de propositions significatives, cohérentes et concrètes qui auraient pu contribuer de façon constructive aux négociations sur le nouvel ordre économique international.

83. Voilà pourquoi, dans la recherche de l'établissement d'objectifs généraux et du cadre dans lequel la série de négociations mondiales pourrait être menée, la proposition actuelle du Groupe des Soixante-Dix-Sept se limite à rechercher un accord et à fournir l'occasion, par l'intermédiaire du Comité plénier, agissant en qualité de comité préparatoire, d'examiner comme il convient les procédures, le calendrier et l'ordre du jour détaillé de cet ensemble de négociations.

84. Ainsi, il convient de souligner nettement l'importance d'une préparation soignée et réfléchie dans le temps qu'il nous reste avant la session extraordinaire de 1980, au cours de laquelle la série de négociations mondiales doit être lancée. Cette proposition ne préjuge en rien l'identification de domaines larges et importants, dans lesquels des décisions devront éventuellement être prises concernant des aspects spécifiques à étudier, pour lesquels des recommandations nettes doivent être élaborées à cette fin dans le cadre du comité préparatoire.

85. Par conséquent, ma délégation appuie énergiquement l'appel adressé par l'Ambassadeur de l'Inde, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, afin qu'aucune condition préalable portant sur des détails ne soit imposée par les pays

développés qui sont nos partenaires en ce qui concerne l'acceptation du principe d'une série de négociations mondiales. C'est ainsi que nous sommes quelque peu méfiants à l'égard des interprétations qui ont été faites au cours de la discussion concernant la nature de cette série de négociations, et particulièrement à l'égard de ce qu'on appelle les négociations en cours.

86. Il est bien certain que, si, comme il semble que nous soyons d'accord, la plupart des grands domaines identifiés ont été l'objet de négociations longues et poussées mais, dans certains cas, infructueuses, nous devons nous demander quels sont les aspects de ces domaines qui peuvent convenir pour la discussion dans la série de négociations mondiales, indépendamment de la question de savoir s'ils figurent ou non à l'ordre du jour d'autres instances et quels sont les aspects qui peuvent être laissés, d'une façon constructive, aux travaux d'autres instances, afin d'arriver à des accords concrets et positifs dans un délai déterminé.

87. De ce fait, il nous faut peut-être même nous demander s'il ne serait pas nécessaire de modifier le programme général des réunions sur les négociations économiques, de manière à assurer que la série de négociations mondiales puisse se poursuivre convenablement, ce qui pourrait affecter ce qu'on appelle les négociations en cours.

88. Si je dis "ce qu'on appelle" les négociations en cours, c'est parce que ma délégation a été frappée par la nette distinction qui a été établie entre le dialogue et les négociations par le représentant permanent des Etats-Unis à la séance précédente. Sans dire que les pays en développement ont toujours été conscients des tentatives, peut-être couronnées de succès, de réduire nos initiatives passées en matière de négociations au niveau du dialogue, il semble qu'à cette occasion au moins notre intention en ce qui concerne la série de négociations mondiales — et je souligne le mot "négociations" — n'a pas été mal interprétée. Les pays en développement ont toujours cherché à négocier sur ces questions et ma délégation espère que ce n'est pas simplement à cause du titre donné à cette proposition, en ce moment, que les autres délégations ont reconnu ce fait.

89. Mais, pour en revenir à ce que nous disions, il y a par ailleurs des questions dont certaines jusqu'à présent n'ont pas encore été abordées dans les négociations économiques, mais dont l'examen ne peut être différé jusqu'à la série de négociations mondiales, car leur caractère d'urgence est tel que des solutions doivent être trouvées le plus rapidement possible. Le meilleur exemple en est peut-être la grave situation que connaissent de nombreux pays en développement qui ne produisent pas de pétrole, pour lesquels la série de négociations mondiales risque de ne pas avoir une grande pertinence au moment où elle se déroulera, si des mesures ne sont pas prises immédiatement à court terme. Les développements récents ont fait naître cependant un certain espoir que des mesures pourront rapidement être prises concernant au moins un aspect de la question; mais l'avance enregistrée dans ce domaine doit être complétée de façon urgente par des mesures prises par les institutions financières internationales.

90. Je n'ai mentionné ces points que pour souligner la nécessité d'éviter de préjuger ou d'aller à l'encontre du processus dans lequel nous allons nous engager sous peu.

91. Diverses raisons ont été données pour expliquer pourquoi les questions économiques générales sont devenues les questions prioritaires de notre ordre du jour; mais, ces raisons paraissent toujours être énoncées principalement ou uniquement en termes économiques. Ma délégation estime que la raison de cet état de choses dépasse le cadre de l'interdépendance en termes purement économiques. Evidemment, une telle interdépendance est couramment le sujet de conceptions différentes, en raison du caractère d'actualité sur lequel elle est actuellement basée et les divergences de vues persistantes en ce qui concerne la base sur laquelle devrait se fonder une véritable interdépendance.

92. Ces divergences sont profondément enracinées dans les relations sociales et politiques humaines, de même qu'entre individus ou entre nations et ne sont pas fondées sur les relations économiques en tant que telles. Par conséquent, la question de savoir comment nous nous voyons les uns les autres en tant qu'êtres humains et en tant que nation est ici d'une importance particulière. Les principes d'égalité et de souveraineté sont particulièrement importants et leur acceptation inconditionnelle nous permettrait de faciliter sensiblement les progrès dans tous les domaines de la vie humaine et non pas seulement dans le domaine économique.

93. Ainsi, le désir d'établir des relations fondées sur le sérieux et le respect mutuel, que ce soit au niveau personnel ou au niveau national, n'a pas été reflété, par exemple, dans les actions de certains pays puissants qui appuient des gouvernements racistes et le crime d'*apartheid* en Afrique australe, ni dans les actions de ceux qui cherchent à maintenir et à perpétuer la domination de petits Etats faibles par de grands Etats puissants, ni dans les actions de ceux qui nient le droit des peuples à l'autodétermination. Ce ne sont là que quelques exemples.

94. Par conséquent, on ne peut manquer de comprendre que le fait que certains, se fondant sur des différences culturelles et raciales et sensibles, peut-être, à la puissance de certains pays à un moment donné, croient percevoir une certaine infériorité dans les pays et les peuples du tiers monde — comme le démontrent les exemples que je viens de citer — a constitué un facteur déterminant dans l'absence de progrès véritables à ce jour dans les négociations sur le nouvel ordre économique international. C'est dans cette perspective seulement qu'on a pu prétendre que des progrès significatifs ont été faits.

95. Bien entendu, on peut admettre que certains changements sont intervenus dans les relations économiques internationales et même dans certaines institutions économiques internationales. Malheureusement, cependant, ces changements n'ont pas souvent réussi à porter directement sur les problèmes des pays en développement et révèlent une perception erronée de la part de certains, selon laquelle les pays en développement sont incapables de définir eux-mêmes leurs propres problèmes et de proposer des solutions. Trop souvent, nous aboutissons à des accords qui ne répondent absolument pas aux objectifs des négociations qui les ont précédés ni aux problèmes qu'il convient de traiter.

96. La proposition relative à la nature intégrée de la série de négociations mondiales est une condition essentielle au succès des négociations car, si toutes les parties doivent faire preuve d'un esprit de concession mutuelle pour parvenir à des accords spécifiques dans le cadre de négociations véritables, il est évident qu'il doit y avoir un équilibre initial dans la distribution des cartes que détiennent toutes les parties. Il est par conséquent éminemment peu réaliste de s'attendre à des résultats fructueux sans établir certaines relations dans le progrès réalisé dans les différents aspects des négociations.

97. Je voudrais conclure mon intervention en exprimant l'espoir de ma délégation que l'approche de la communauté mondiale dans son ensemble dans cette série de négociations reflétera les attitudes requises pour que l'on puisse véritablement aller de l'avant d'une manière propre à faciliter le succès, non seulement de la série de négociations mondiales, mais aussi des autres efforts entrepris dans tous les autres domaines des activités humaines. La Jamaïque participera pleinement à ces efforts.

*La séance est levée à 12 h 15.*